

Paris, le 04 AGUT 2008

Le Président

Monsieur Philippe DESLANDES  
Président de la Commission Nationale  
du Débat Public  
6 rue du Général Camou  
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.121-8 du code de l'Environnement, j'ai l'honneur de saisir la Commission nationale du débat public sur le projet ferroviaire de « ligne nouvelle Montpellier-Perpignan ».

Vous trouverez ci-joint trente exemplaires du dossier de saisine.

Ce projet consiste en la création d'une infrastructure ferroviaire nouvelle permettant d'achever la grande liaison entre la péninsule ibérique (côté méditerranéen), la France et le Nord de l'Europe. L'ambition de ce projet est de développer de manière très significative trois types de services que le transport ferroviaire permet de concilier : voyageur longue distance, voyageur courte distance et marchandises, dont la croissance est aujourd'hui freinée par les contraintes de capacité de la ligne actuelle.

Le dossier de saisine synthétise les résultats des pré-études fonctionnelles conduites par RFF, avec le concours de la SNCF, dans le cadre d'un large partenariat avec l'Etat, la Région et onze collectivités territoriales. Il fait apparaître l'existence de trois problématiques principales :

- les fonctionnalités de la ligne nouvelle, avec en particulier la question du degré de mixité (voyageur/fret) de celle-ci,
- le couloir de passage de la future infrastructure,
- la desserte des agglomérations et des aires de vie, grâce à des gares nouvelles ou des gares centres.

Ce dossier présente notamment quatre scénarios illustratifs contrastés correspondant à des familles de services bien distinctes : ligne dédiée à la grande vitesse, ligne à grande vitesse mixte, ligne nouvelle mixte, et modernisation de la ligne actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hubert du MESNIL